

INONDATIONS

Les évacuations se multiplient en Europe centrale
Page A 3



FATAH

Marwan Barghout est accusé de meurtre
Page B 5

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIII N° 183

LE JEUDI 15 AOÛT 2002

87c + TAXES = 1\$

La bataille du leadership au sein du Parti libéral

La méthode Chrétien fait grogner des députés

Le caucus de la semaine prochaine à Saguenay s'annonce «difficile»

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les députés libéraux fédéraux se préparent à un caucus robuste la semaine prochaine à Saguenay. L'avenir du premier ministre n'est pas à l'ordre du jour mais sera sur toutes les lèvres, plusieurs députés se préparant à avertir Jean Chrétien d'une éventuelle défaite en février.

Le sujet sera d'autant plus chaud que l'entourage de M. Chrétien envoie, ces jours-ci, des signaux jugés contradictoires, nourrissant la colère de plusieurs députés avec des fuites et des déclarations jugées bien calculées.

D'une part, le mentor et conseiller personnel du premier ministre, l'ancien ministre Mitchell Sharp, a lui-même approché le *Ottawa Citizen* pour lui dire qu'il ne croit pas que Jean Chrétien sollicitera un quatrième mandat. «*Bien que le premier ministre n'ait pas dit exactement ce qu'il fera pour le reste de son mandat politique, la probabilité qu'il veuille se présenter de nouveau est très mince*», a-t-il dit, refusant hier d'accorder une autre entrevue. En somme, il n'en a pas la certitude mais il connaît l'homme depuis 40 ans, fait comprendre l'article.

Par contre, le reste de l'équipe du premier ministre semble en mode combat en vue du vote de révision du leadership de février puisqu'il continue d'orchestrer des fuites sur les discussions du cabinet dans l'espoir de ternir l'image de Paul Martin.

Déjà la semaine dernière, un haut conseiller du premier ministre confiait au *Devoir* et à quelques autres médias que M. Martin jouait un double jeu en disant vouloir donner un plus grand rôle aux députés.

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

HORS-JEU

Et vice-versa

À moins que vous n'avez beaucoup trop de temps à perdre pour être vraiment heureux, il est probable que le nom de Carin Koch vous est aussi inconnu que celui de Barabbas dans *Le Gendarme de Saint-Tropez* (allusion subtile à cette canicule à la mors-moi-le-smog qui commence, comme disait mon papa, à me tomber sur la raquette et qui se prendrait bien mieux avec une plage pas loin).

Et le nom de Heather Mitts, donc.

Me gouré-je?

Pourtant, vous ne savez pas ce que vous manquez. Koch et Mitts, deux filles d'une beauté à faire pleurer une roche pratiquant le stoïcisme. Et pas manchettes, non plus. Koch a accumulé à ce jour des gains dépassant les 420 000 \$US sur le circuit de golf de la PGA. Mitts est le pilier (la pilière?) de la défense du Charge de Philadelphie, une équipe de la WUSA, la ligue de soccer professionnel féminin des États-Unis.

VOIR PAGE A 8: VICE-VERSA

Les Clijsters, Dokic et Hantuchova tiennent le coup, page B 6

ACTUALITÉS

Lebel réfléchit: Duceppe lui demande de s'excuser auprès de Landry

Lire nos informations en page A 4

INDEX

Annonces.....	B 7	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Les sports.....	B 6
Bourse.....	B 2	Montréal.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 6	Météo.....	B 6

Une alerte au smog d'une durée record



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Appelés sur les lieux d'un incendie dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, ces pompiers luttent hier contre une chaleur d'un autre type sous le regard des badauds compréhensiblement dépités.

La pluie comme diachylon

Pas de réduction véritable du smog sans changement des habitudes de transport, souligne un expert

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Vivement que les nuages et les averses prennent d'assaut pour de bon le ciel du sud du Québec. Ils demeurent dans l'immédiat les seuls espoirs pour chasser ce smog exceptionnel en attendant que les Québécois revoient enfin leur mode de transport énérgivore.

Encore hier après-midi les météorologues sonnaient l'alerte rouge pour la quatrième journée consécutive. Un record de durée et de concentration de gaz polluants qui n'avait pas été atteint depuis 1988.

La conjoncture de plusieurs événements a contribué à rassembler les ingrédients explosifs du smog

particulièrement étouffant des derniers jours. D'abord, une crête de haute pression a initié un mouvement de circulation en provenance du sud-ouest qui a transporté les polluants crachés par les grands centres industriels du Midwest américain et du sud de l'Ontario jusque sur nos villes. Celles-ci ont à leur tour ajouté leur grain de sel à cette soupe chimique que le soleil ardent et les très hautes températures ont bien mijoté. De cette marmite en ébullition se sont échappés des effluves d'ozone et de fines particules en suspension, les deux principaux constituants du smog.

«*Alors que l'ozone qui se trouve dans les hautes couches de l'atmosphère nous protège des effets délétères des rayons ultraviolets, celui qui est généré à*

VOIR PAGE A 8: SMOG

Dérèglements climatiques en Amérique du Nord: FONU met en cause la société de consommation

RECYCLAGE

Des sacs d'épicerie au lieu des bacs verts?

L'organisme Écosyst' aime a trouvé au Brésil une solution à la hausse des coûts de collecte à Montréal

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

L'affaire est dans le sac. Alors que plusieurs arrondissements de Montréal cherchent désormais à esquivier l'augmentation annoncée d'ici septembre des coûts de la collecte des matières recyclables, Écosyst' aime urbain, un organisme communautaire versé dans la récupération, croit, lui, avoir trouvé la solution: troquer le bac (généralement) vert pour... des sacs d'épicerie.

L'idée arrive à point... tout droit de Porto Alegre, au Brésil, où Denis Beauchamp — l'hom-

me derrière le concept — a fait prendre l'air à son esprit pratique en février dernier. «*Là-bas, le recyclage se fait partout, dans les lieux publics avec des poubelles spécialement identifiées et aux portes des maisons avec de simples sacs d'épicerie*, explique-t-il. C'est brillant!» Et facilement adaptable au contexte montréalais, selon lui.

Son projet est simple. Économique aussi. Le principe? Mettre au rancart les traditionnels bacs de recyclage verts ou bleus dont la collecte hebdomadaire pourrait coûter, d'ici septembre, dans plusieurs arrondissements du centre de Montréal, plus de 27 \$ par porte — la facture s'élevait à

14 \$ en 1998 — afin de les remplacer par les inévitables et parfois envahissants sacs de plastique d'épicerie, de pharmacie ou pourquoi pas de dépanneur, qui sont gratuits de surcroît. Coût de l'opération: «*10 \$ par logement*», estime M. Beauchamp.

Et l'avantage est loin d'être seulement financier. «*Car avec les sacs, on vient également régler plusieurs problèmes inhérents au ramassage des bacs*, poursuit le spécialiste en valorisation des déchets domestiques. Les matières recyclables, par exemple, avec ce système, ne peuvent plus s'envoler au vent en attendant dans la rue.

VOIR PAGE A 8: BACS

VIDÉOTRON

Les offres patronales accueillies froidement

Des propositions pires que celles d'avril dernier, clame le syndicat

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Les représentants syndicaux de Vidéotron accueillent froidement la dernière offre patronale, la qualifiant de pire que celle que les employés ont rejetée en avril dernier. Il semble d'ailleurs fort probable qu'ils recommanderont à leurs membres d'en faire autant aujourd'hui lors de l'assemblée générale prévue ce midi.

Réunis en soirée hier, les membres du conseil syndical devaient mettre au point leur stratégie et décider quelle recommandation faire aux employés de Vidéotron de l'ouest du Québec (SCFP 2815) qui participeront à une assemblée générale aujourd'hui.

Mais si l'on se fie au ton adopté par les négociateurs syndicaux hier après-midi lors d'un point de presse, le conflit qui dure depuis trois mois n'est pas près de se régler, d'autant que la liste des points litigieux relevés par le syndicat est fort longue.

Guerre de chiffres

L'entente proposée par la direction exclut toujours les quelque 600 travailleurs du service technique de réparation et d'entretien, un service que Vidéotron a vendu à Entourage Solutions technologiques (Alentron). Le versement de 3,1 millions à ces travailleurs n'est qu'un baume qui se traduit dans les faits par l'octroi d'une somme de 5100 \$ par employé, assorti d'une diminution de salaire et de la perte de leur fonds de retraite ainsi que de leur régime d'assurances, déplore Pierre Dupuis, directeur québécois du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FITQ). Sortant sa calculatrice, le syndicat a conclu qu'un technicien de 13 ans d'expérience subirait une perte salariale de 21 465 \$ par année et qu'un répartiteur avec la même ancienneté verrait son salaire diminuer de 15 184 \$.

D'autre part, la direction de Vidéotron propose que la semaine normale de travail passe de 35 heures à 37,5 heures, les employés étant rémunérés pour 36,25 heures tout en bénéficiant d'une augmentation salariale de 3,57 %. Le syndicat fait toutefois remarquer que le salaire horaire diminuera du même coup en plus d'être gelé pour trois ans.

Les représentants syndicaux affirment aussi que l'offre patronale ne permet pas aux travailleurs des centres d'appels de concurrencer ceux de Bell qui gagnaient 27 % de plus que leurs homologues de Vidéotron en 2001. Et cet écart passerait à 44 % en 2004, déclare Pierre Dupuis.

Finalement, le recours à la sous-traitance, auparavant limité à 15 % dans certains départements, grimpera à 30 % pour l'ensemble des départements. «*Ça signifie la disparition de 200 à 300 emplois*», tranche M. Dupuis.

«*On a fait des concessions jusqu'à maintenant. On leur a dit qu'on était prêts à travailler 37 heures et*

VOIR PAGE A 8: VIDÉOTRON



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un projet-pilote de ramassage des matières recyclables par sac de plastique pourrait bientôt être lancé dans le district du Mile-End.

Le lundi 12 août 2002



Lettre ouverte à Jean Neveu, président du Conseil de Quebecor Inc.

C'est avec grand intérêt que nous avons lu et relu la lettre que vous avez publiée dans vos quotidiens le samedi 10 août dernier. Dans un conflit qui s'enlise et qui rappelle chaque jour un peu plus certaines de nos pages d'histoire les plus tristement célèbres, marquées par l'utilisation de briseurs de grève et la violence (Commonwealth Plywood, Robin Hood, United Aircraft), votre intervention au double titre de président du Conseil de Quebecor et de compagnon d'armes de son fondateur, Pierre Péladeau, pouvait et devait signifier le retour au dialogue avec les employés de Vidéotron. Rien n'indique pourtant que ce soit le cas. Si le ton emprunté semble conciliant, la rhétorique, elle, demeure celle qui a conduit à l'impasse actuelle.

Le virage de Vidéotron

Vous affirmez dans votre lettre que pour être concurrentielle, une entreprise doit satisfaire à trois critères du consommateur : la qualité du produit, la qualité du service et le prix. Vous ajoutez que si Vidéotron l'emporte « haut la main sur la base du premier critère », ce n'est pas le cas pour les deux autres conditions. C'est pourquoi, dites-vous, dès la prise de contrôle de Vidéotron en mai 2001, Quebecor a entrepris de revoir en profondeur son processus d'affaires.

Peut-être l'ignorez-vous, Monsieur Neveu, mais les employés et leurs syndicats, de concert avec les précédents dirigeants de l'entreprise, n'ont pas attendu la venue de Quebecor pour entreprendre de fond en comble la révision des processus d'affaires de Vidéotron, afin de rendre la compagnie plus performante dans un contexte hautement concurrentiel. Les syndicats et les employés sont conscients, depuis plusieurs années déjà, de l'urgente nécessité de réussir le virage « concurrence » pour assurer l'avenir de l'entreprise et les emplois qu'elle génère.

C'est le partenariat tissé entre les deux syndicats membres du SCFP et de la FTQ, représentant les quelque 2 400 employés (en incluant ceux de Hull et de Chicoutimi), et la direction de Vidéotron qui a permis la modernisation d'un réseau dont la qualité exceptionnelle fait aujourd'hui votre fierté. En partenariat, nous nous étions aussi attaqué aux incontournables critères de qualité du service et des prix : ouverture du service technique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7; implantation de nouvelles technologies de travail tel que le système de répartition assistée par ordinateur; implantation des équipes de travail responsabilisées au niveau de la qualité technique (installation et réparation); « coaching » visant l'amélioration constante du service à la clientèle; substitution des congés fériés mobiles aux traditionnels congés fériés fixes, pour assurer la permanence du service tout en réduisant les coûts; formation continue des employés en entreprise et hors entreprise (sur leur temps); virtualité opérationnelle des centres d'appels pour améliorer la célérité du service et réduire les coûts; etc. Les relations du travail elles-mêmes n'ont pas échappé à ce vent de renouveau, à tel point que les griefs étaient tombés à leur niveau le plus bas des 25 dernières années grâce à une volonté mutuelle de déjudiciariser le règlement des litiges. La qualité des relations du travail chez Vidéotron était citée en exemple dans les chaires de relations industrielles.

Tout cela, c'était il y a 18 mois à peine. Tout cela, malheureusement, c'était avant Quebecor. Car l'un des premiers gestes de la nouvelle direction, l'an dernier, a été de mettre la hache dans ce partenariat avec les employés de Vidéotron. Depuis, des dizaines de projets et de recommandations d'amélioration de performance, préparés avec la complicité des employés, accumulent la poussière sur les tablettes de Vidéotron. Le département des Ressources humaines, qui comptait une cinquantaine de personnes, a été réduit à néant, ou presque. La nouvelle direction a plutôt résolu d'engager un terrible bras de fer contre ses employés, cadres comme syndiqués.

Non, Monsieur Neveu, ce n'est pas l'objectif qui a changé, c'est la méthode. La brutalité et l'arrogance ont soudainement succédé au partenariat et au respect mutuel. Pourquoi ?

Le sort des techniciens, un enjeu incontournable

En conclusion de votre lettre publiée le 10 août, vous affirmez : « Si nous pouvons ouvrir le dialogue avec nos 1 500 employés, nous pourrions rapidement nous entendre ». Tout est là! Devons-nous vous rappeler que la direction actuelle de Vidéotron a elle-même décidé de faire des conditions de travail des 640 répartiteurs et techniciens à l'installation et au service un enjeu majeur des négociations, pour ensuite les exclure arbitrairement du champ de la négociation en les vendant purement et simplement à son tout nouveau sous-traitant exclusif, Alentron, pour mieux réduire les conditions de travail? Comment alors trouver un terrain d'entente, quand l'une des parties décrète seule ce qui est ou n'est pas, ou n'est plus, sujet à la négociation? Quand l'employeur décide de réduire les unités de négociation de 2 200 à seulement 1 500 employés après les avoir mis en lock-out? Sans compter qu'à ces quelque 640 personnes que vous voulez unilatéralement exclure de la négociation en les vendant, s'ajoutent 200 autres, condamnées par vos nouvelles autres exigences et encore près de 300 de plus qui voient l'avenir de leurs emplois compromis par la récente décision de transférer le centre d'appels de Montréal vers le parc industriel de St-Hubert.

Au terme de cette dernière étape de restructuration, comme vous le dites, vous sauveriez peut-être l'entreprise, mais au détriment de la majorité des emplois de ceux qui « comptent sur elle pour assurer leur avenir et celui de leurs familles. »

Pour qui sait compter...

Par le truchement de votre vice-président exécutif aux affaires corporatives, monsieur Luc Lavoie, la nouvelle direction n'a de cesse de dénoncer les trop généreuses conditions de travail des employés de Vidéotron, conditions responsables, selon elle, de la compétitivité chancelante de l'entreprise. Savez-vous que le salaire maximum des quelque 800 personnes de vos centres d'appels se compare à celui offert par les autres entreprises de l'industrie (Bell, Rogers, etc.) À cette différence près toutefois : il leur faut 13 années de service, comme pour tous les employés de Vidéotron, pour atteindre le salaire maximum de leur fonction, contre 5 années seulement chez Bell. Toute une différence car cela veut dire qu'un employé, de même fonction et comptant 5 ans de service, gagne 16,04 \$ chez Vidéotron, contre 20,35 \$ chez Bell. Il s'agit là d'un avantage compétitif considérable pour qui sait compter.

Toujours sous prétexte de compétitivité, vous exigez des concessions de l'ordre de 13 millions \$ de la part des employés que vous avez la mansuétude de ne pas vendre. Pendant ce temps votre principal compétiteur, Bell, vient d'octroyer des augmentations salariales de 9,5 % sur trois ans à ses employés des centres d'appels, dont le salaire horaire passera à 22,35 \$ au terme de leur nouvelle convention collective, soit près de 40 % de plus que les employés de même fonction et de même ancienneté chez Vidéotron !

Aucune nostalgie du monopole

Certains ont prétendu, et vous semblez de leur avis, que le présent conflit serait le produit du choc des cultures entre Quebecor, la battante, et Vidéotron, la monopolistique. Rien n'est plus faux. S'il y a choc des cultures, c'est plutôt entre deux visions opposées des relations du travail : celle de l'arrogance et de l'affrontement, personnifiée mieux que quiconque par le principal porte-parole de Vidéotron Luc Lavoie, face à celle de la concertation et du partenariat qui caractérisait Vidéotron ces dernières années. Laissons à d'autres le soin de juger laquelle de ces cultures est la plus porteuse de progrès économique et social.

Personne chez Vidéotron n'est nostalgique du temps du monopole. La majorité des employés compte moins de 5 ans de service et n'a jamais connu ces temps soit-disant bénis. Les employés de Vidéotron n'aspirent qu'à être à nouveau considérés comme un actif important pour le développement de l'entreprise et sa capacité d'être hautement concurrentielle et performante. Il y a peu, les employés affirmaient encore avec fierté leur appartenance à cette entreprise qui s'était gagnée près d'un million et demi de clients au Québec. Encore aujourd'hui, les employés et leurs syndicats ne demandent pas mieux que d'être associés aux projets d'avenir de leur entreprise et à l'enrichissement de leurs propriétaires, comme ce fut le cas pour la famille Chagnon. Mais la question reste : le voulez-vous ?

Un conflit qui fait honte au Québec

Les représentants de Quebecor ne cessent de clamer que les décisions qu'ils ont prises de vendre leurs employés et d'utiliser des briseurs de grève sont parfaitement légales. À supposer que ce soit le cas, ces décisions ne sont pas pour autant légitimes ou morales. Elles remettent en question les fondements de la paix industrielle que connaît le Québec depuis 25 ans. Et cela, selon toute apparence, avec la complicité muette du bras financier de l'État québécois, la Caisse de Dépôt et de Placement, l'institution qui gère nos épargnes collectives, qui s'est embarquée dans l'aventure de Quebecor Media en y investissant près de 3 milliards de nos dollars.

Toutes les ouvertures faites par les syndiqués à l'occasion de la médiation du juge Alan B. Gold, ouvertures visant notamment les conditions de travail des employés des services techniques, sont restées sans écho. Vos représentants continuent à afficher la même intransigeance. Les employés désespèrent d'en arriver un jour à un règlement raisonnable et certains, comme le déplore avec justesse Pierre Bourgault, commencent à croire qu'ils n'ont plus rien à perdre.

Vous avez entièrement raison, Monsieur Neveu : il est urgent d'ouvrir un dialogue constructif entre la nouvelle direction de Vidéotron et ses 2 200 employés pour regarder en avant et bâtir l'avenir ensemble. Mus par cette volonté, il suffirait de quelques jours pour mettre un terme à un conflit qui fait honte à toute la société québécoise.

Ainsi, si vous permettez que nous vous paraphrasions, nous sauverons l'entreprise et les emplois de ceux qui comptent sur elle pour assurer leur avenir et celui de leurs familles.

Pierre Dupuis

Directeur québécois
Syndicat canadien de la fonction publique

Michel Parenteau

Conseiller syndical

Denis Plante

Conseiller syndical

Gilles Dubé

Président, SCFP 1417

Yves Lalonde

Président, SCFP 2815

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Intempéries en Europe

Les évacuations se multiplient

AGENCE FRANCE-PRESSE

Prague — Le bilan des intempéries, qui ont fait des dizaines de morts et des dégâts importants en Europe, a continué de s'alourdir hier, les crues de l'Elbe, du Danube et de la Vltava contraignant d'évacuer des centaines de milliers de personnes, notamment à Prague et à Dresde.

En Allemagne, au moins douze morts ont été enregistrés depuis le week-end dernier, dix morts ont été recensés en République tchèque, au moins sept en Autriche, 14 depuis la mi-juillet en Roumanie, alors que 59 morts ont été dénombrés en Russie après les trombes d'eau qui s'étaient abattues le 8 août sur les côtes de la mer Noire. Sans compter de nombreux disparus.

Plus de 200 000 personnes ont déjà été évacuées en République tchèque, selon le ministre de l'Intérieur, Stanislav Gross. Plusieurs milliers d'autres devaient l'être en raison de la montée des eaux de l'Elbe, a-t-il prévenu.

En Allemagne, quelque 30 000 personnes ont dû être évacuées en Saxe (est), alors que l'armée a entamé une vaste opération d'évacuation de milliers de malades de Dresde, la capitale de cette région, dont le centre historique était envahi par les eaux.

Des dégâts considérables

Le chancelier allemand Gerhard Schröder a souligné que les dégâts causés aux infrastructures risquaient de «se chiffrer en milliards» d'euros. Dans la matinée, il avait annoncé une aide d'urgence fédérale de 100 millions d'euros (153 millions \$CAN) pour les victimes des intempéries. Cent millions d'euros de crédits à taux préférentiel avaient déjà été débloqués mardi.

En Autriche, où plusieurs villes sur le Danube luttaient encore contre la crue, le gouvernement a décidé hier de consacrer 650 millions d'euros à l'indemnisation des victimes et à la reconstruction, sans attendre de connaître l'étendue des dégâts. Après une semaine d'inondations, ceux-ci pourraient atteindre jusqu'à trois milliards d'euros, selon les gouverneurs de Haute et de Basse Autriche.

Le président tchèque, Vaclav Havel, a écourté ses vacances et regagné Prague hier pour résoudre avec le premier ministre Vladimir Spidla les problèmes liés aux inondations catastrophiques.

Le ministre des Affaires étrangères, Cyril Svoboda, a déclaré que Prague était «prête à accepter» l'aide étrangère qui a été proposée par de nombreux pays européens, ainsi que les États-Unis et le Japon.

Monuments en danger

Tôt hier, les autorités ont ordonné l'évacuation de trois quartiers du centre de Prague, dont la vieille ville, menacés par la crue du siècle qui risque d'endommager ses monuments historiques. Le Théâtre national, imposant bâtiment néo-Renaissance, situé au bord de la Vltava dont le débit, trente fois supérieur à la normale, s'est stabilisé dans la journée à 5000 mètres cubes par seconde, a été envahi hier par les eaux.

Des monuments historiques de Prague, dont le pont Charles et le château de Troja, étaient menacés, alors que la ville, partiellement privée d'électricité, était paralysée: lignes téléphoniques et gaz coupés, tramways à l'arrêt, gare routière fermée. Seuls deux ponts routiers étaient ouverts à la circulation.

Dans le zoo inondé, un éléphant, héros de plusieurs films tchèques, un ours et un hippopotame ont été victimes de la crue.

La présidente de l'Office tchèque de sûreté nucléaire (SUJB), Dana Drabova, a assuré mardi soir que les inondations ne présentaient «aucune menace» pour la sûreté nucléaire du pays.

En Slovaquie, l'état d'alerte a été proclamé hier matin à Bratislava, en raison de la montée du Danube dont le niveau atteignait 8,50 mètres, contre 3 m normalement, et risquait de grimper à quelque 10 m aujourd'hui.

Dérèglements climatiques au Canada et aux États-Unis

Un rapport de l'ONU met en cause la société de consommation

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Sécheresse, inondations, vagues de chaleur, alertes au smog. Le climat est dérégulé et les Américains et les Canadiens sont largement à blâmer. En privilégiant leur modèle de société de consommation, ils sont devenus les principaux responsables de la détérioration de l'environnement mondial et ils doivent accepter d'en assumer la responsabilité, soutient un rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) rendu public hier.

La mode des produits jetables, des véhicules utilitaires gourmands en essence et des maisons toujours plus grandes pour des familles toujours plus petites se traduit par une production de déchets record et une consommation de ressources supérieure à partout ailleurs sur la planète. Résultat: «l'empreinte écologique» de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire son impact sur l'environnement mondial, est de quatre fois supérieure à la moyenne internationale.

Il y a eu des progrès depuis 30 ans à l'intérieur des deux pays. Le rapport leur donne une bonne note pour l'élimination des CFC; la réduction des émissions responsables des pluies acides et de plusieurs

autres polluants, la création de nouvelles aires protégées, la diminution de la pollution dans les Grands Lacs et ainsi de suite.

«Mais en même temps, nous faisons beaucoup de dommages. Je dirais que nous exportons beaucoup de nos problèmes ailleurs. [...] Nous ne pensons pas, quand nous faisons des choix personnels ou politiques, à l'impact qu'ils auront ailleurs dans le monde. [...] Nous devons assumer la responsabilité pour les conséquences de nos gestes et nous ne le faisons pas adéquatement», a déclaré Keith Robinson, le directeur adjoint du bureau nord-américain du PNUE.

Appel à l'ordre

Le rapport, qui porte sur l'évolution du dossier environnemental en Amérique du Nord depuis 30 ans, vient compléter un rapport plus imposant sur l'avenir de l'environnement mondial réalisé par le même organisme onusien. Ses conclusions sont un véritable rappel à l'ordre à la veille du Sommet sur le développement durable qui aura lieu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre prochains et où doit se rendre le premier ministre Jean Chrétien.

Le Canada et les États-Unis s'y présenteront sans avoir ratifié le protocole de Kyoto sur les change-

ments climatiques. Les États-Unis l'ont rejeté alors que le Canada attend le résultat de ses consultations pour prendre une décision.

Or, si on a fait des gains sur le territoire nord-américain, ils ne compensent pas les dommages causés à l'environnement mondial, en particulier en matière de changements climatiques. La consommation d'énergie est au cœur du problème, bien qu'elle ne soit pas la seule. Entre 1972 et 1997, elle a augmenté de 31% en Amérique du Nord. La consommation par habitant y est neuf fois plus élevée que la moyenne mondiale et le continent, où ne vit que le vingtième de la population du globe, produit le quart des émissions de dioxyde de carbone, principaux responsables de l'effet de serre.

Si rien n'est fait, «il y aura davantage d'incidents extrêmes, qu'il s'agisse de sécheresses, d'inondations, de phénomènes météorologiques», de souligner Ashbindu Singh, un des auteurs. Le protocole de Kyoto n'est cependant qu'un début, note le rapport. Il faut, entre autres, changer nos habitudes de consommation et de production, adopter des comportements et des politiques qui favorisent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le transport en commun et qui découragent l'utilisation de l'auto, l'étalement urbain et la production de déchets.

Une invitation de Joufflu



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE SYMBOLE est alléchant. Et risque de finir d'ici quelques mois sur une broche. Mais en attendant, Joufflu — c'est son nom —, un goret 100 % biologique tout droit sorti des vallons de Charlevoix, couinait de bon cœur hier au marché Maisonneuve, histoire d'attirer l'attention sur l'événement qu'il portera pendant trois jours sur ses jambonneaux: la Bio Fête, cuvée 2002. Au programme: de la viande bio, des légumes bio, des huiles bio, de la moutarde bio... portés, eux, par 42 producteurs, transformateurs et distributeurs réunis du 16 au 18 août prochain pour promouvoir cette nouvelle forme d'alimentation.

Système de santé

La privatisation si rien n'est fait

Regina (PC) — Si la loi canadienne n'est pas amendée, le système de santé va dériver vers un régime à deux vitesses, indique une étude menée pour la commission d'enquête Romanow, publiée hier.

«Les valeurs sur lesquelles il [le système de soins] est fondé n'ont pas besoin d'être refaites mais la manière de l'administrer requiert une mise à niveau», indique Colleen Flood, de l'université de Toronto et l'un des auteurs du document.

Suivant l'avis général recueilli par les chercheurs, «les gens perçoivent un processus passif où, simplement en ne faisant rien, le système se privatise. Nous nous éloignons des soins donnés par des médecins dans des hôpitaux pour passer à d'autres genres de services.»

Mme Flood et Sujit Choudhry, également de l'université de Toronto, suggèrent aussi que la portée de la législation soit étendue afin de couvrir les services diagnostiques. Selon eux, un autre texte devra en outre établir une couverture universelle pour les médicaments sur ordonnance et les soins à domicile.

Ottawa devrait également reconnaître que la loi actuelle n'interdit pas que des entreprises à but lucratif fournissent des soins si, à la manière des sociétés d'État, elles sont publiques à 100 %.

La commission que préside Roy Romanow, ancien premier ministre de la Saskatchewan, a commandé en tout 40 études à des chercheurs, se disant ouverte à toute idée qui serait utile à la refonte du système.

Selon Mme Flood, il est important de distinguer la différence entre le financement d'un régime de santé et les soins qui sont dispensés aux patients.

Comme une marmite de soupe au lait, le débat a brusquement monté quand l'Alberta a autorisé des cliniques privées à faire des chirurgies comme celles des hanches et genoux de synthèse, en gardant le patient pour la nuit et ensuite en facturant le régime public.

Déontologie policière

Un policier de Longueuil a eu recours à l'intimidation

PRESSE CANADIENNE

Un policier de Longueuil de forte stature a proféré des menaces et eu recours à l'intimidation à l'égard d'un citoyen qu'il venait d'intercepter pour une infraction au Code de la sécurité routière.

C'est ce que vient de décider un comité de déontologie policière à l'encontre de l'agent Ronald Legault.

L'incident s'est produit en avril 2001 après que le citoyen en question eut été intercepté par l'agent Legault pour avoir brûlé un feu jaune à une intersection. Quand le policier s'est approché et a annoncé qu'il y avait eu infraction et qu'il a demandé les papiers du conducteur, celui-ci a lancé: «On gagne-tu un prix avec ça?»

C'est alors que l'agent de forte stature (6 pieds et 5 pouces) s'est penché, a appuyé ses coudes sur le rebord de la portière et a répliqué: «T'es un petit comique. Ça pourrait te coûter plus cher.» Le citoyen a poursuivi: «Chante-moi pas une chanson et vas faire ton ticket. Tu me fais pas peur.»

M^{re} Richard W. Luticone constate que la question du conducteur, «comme toute banale et à l'enseigne de la blague», a manifestement déplu à l'agent Legault.

Après avoir analysé les faits et les témoignages, le comité a conclu que les propos du policier constituaient des menaces à l'endroit du citoyen. «En répondant que cela pouvait lui coûter plus

cher, le policier a manifesté la volonté de changer la nature de l'infraction commise par le citoyen», commente M^{re} Luticone, qui note

que le policier avait dit par la suite: «Qu'est-ce que tu veux faire? On s'en va-tu se battre sur le gazon? On va-tu se battre?»

Terrasses

Pour annoncer: Micheline Riadland (514) 985-3322
mriadland@ledevoir.com

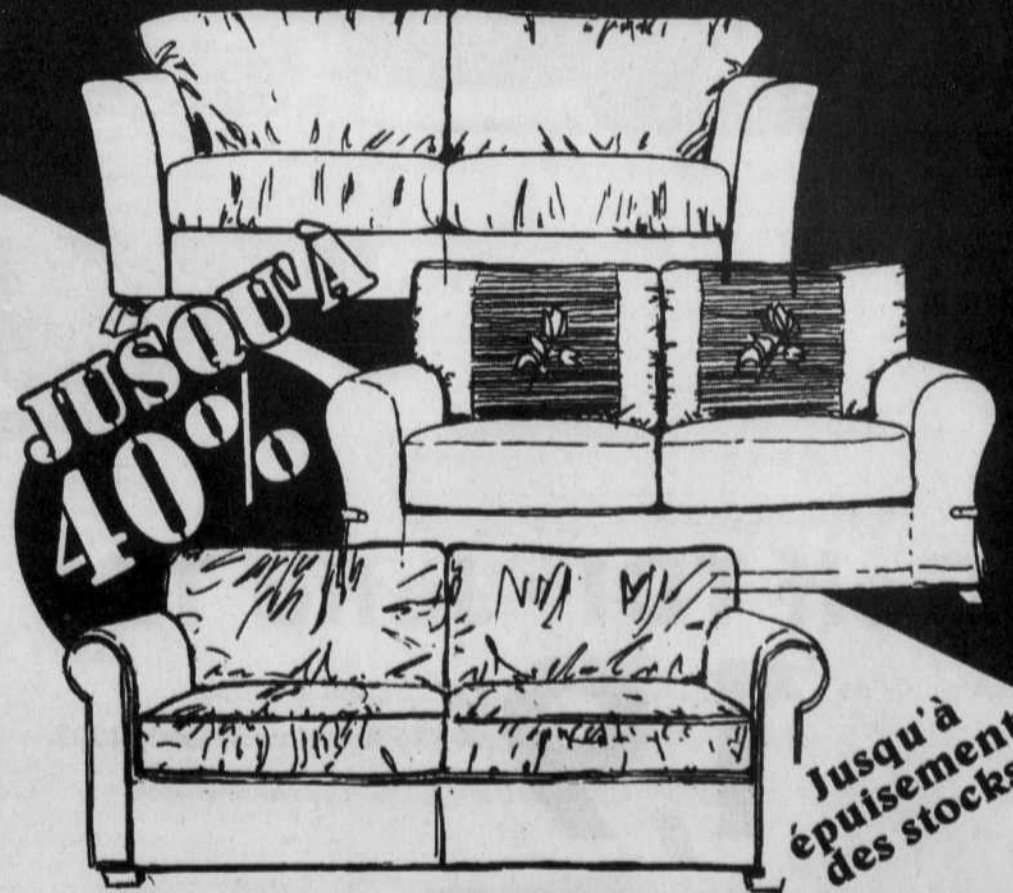
LA TERRASSE SUR LE TOIT

• Menu ensoleillé •

• Ouverte 7 jours de 12h à 22h •

97, de la Commune Est..... (514) 392-1649

Causons Vente



Pour faire place à ses nouvelles collections, Patrimoine vous offre des réductions allant jusqu'à 40% sur ses fauteuils, causeuses et canapés en inventaire.

MAISON DE MEUBLES

Patrimoine

450.687.6867

3932 Autoroute Laval Ouest
(coin Curé-Labelle)
Laval (Qc) H7T 2P7

• POLITIQUE •

Financement de l'enseignement post-secondaire

Les étudiants interpellent le fédéral

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Une coalition d'associations étudiantes de tout le Canada, représentant 720 000 étudiants, s'en prend maintenant au gouvernement fédéral, dans l'espoir d'obtenir un meilleur financement de l'enseignement post-secondaire.

Ces associations étudiantes, provenant du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta, de Colombie-Britannique et du Québec, en plus d'autres associations, ont rencontré la presse, hier à Montréal, après s'être réunies du 12 au 14 août afin de discuter des enjeux communs.

«*Ca ne fait que commencer*», a promis Liam Arbuckle, directeur national de l'Alliance canadienne des associations étudiantes (CASA), en faisant référence au mouvement des forces étudiantes réunies à travers le pays.

Le regroupement demande notamment que le financement de l'enseignement post-secondaire soit ramené, par le gouvernement fédéral, au niveau de ce qu'il était en 1993-94. Cela pourrait représenter plusieurs milliards de dollars, admettent les étudiants.

Les associations réunies ont aussi adopté une déclaration commune, dans laquelle ils revendiquent la réglementation de tous les frais de scolarité, incluant les frais afférents — ces frais divers pour l'inscription, l'admission, les photocopies, l'obtention du diplôme, etc. Au Québec, pendant des années, les associations étudiantes s'en sont surtout prises au ministre québécois de l'Éducation.

Le choix de cibler également le gouvernement fédéral s'explique notamment par le déséquilibre fiscal, a expliqué le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Nicolas Brisson. Depuis la réforme Axworthy au fédéral, l'argent versé aux provinces pour l'éducation a peu à peu diminué, forçant celles-ci à inventer de nouveaux frais ou à hausser les frais de scolarité actuels pour combler le manque à gagner. M. Brisson évoque aussi «*les énormes surpluses du fédéral*».

M. Brisson croit également nécessaire de s'attarder au palier fédéral, à cause de la négociation entourant la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Les étudiants craignent que l'éducation soit incluse dans un accord sur la ZLEA, grugeant encore le financement public de l'enseignement post-secondaire et menant à la création d'universités privées.

Les étudiants ont l'intention de mener une campagne de lobbying intense auprès des députés fédéraux cet automne. D'autres actions provinciales et régionales sont prévues. Les étudiants ont l'intention de répéter ces rencontres pancanadiennes.

Rencontre avec Gilles Duceppe

Le député Lebel réfléchira aux conditions du Bloc

KARINE FORTIN
LE DEVOIR

Le député Ghislain Lebel s'accorde cinq jours pour réfléchir à son avenir au sein du Bloc québécois et décider s'il accepte de se plier aux conditions que lui a imposées le whip de son parti, Pierre Brien.

Hier après-midi, M. Lebel s'est excusé d'avoir mis en doute le leadership de Gilles Duceppe la semaine dernière. «*Nous avons eu une rencontre cordiale et des discussions franches*, a déclaré le chef du Bloc québécois aux journalistes. *Je crois qu'il était sincère. Il regrette le ton et non pas le fond.*»

Mais s'il veut rester au sein du parti — et peut-être réintégrer ses fonctions de critique en matière de travaux publics —, M. Lebel devra aussi présenter ses excuses au premier ministre du Québec ainsi qu'à son gouvernement «*pour les attaques faites à leur endroit*».

De plus, il devra s'engager à utiliser les forums existants au sein du parti et de faire parlementaire pour poursuivre le débat sur l'entente de principe conclue entre les gouvernements du Québec et du Canada et quatre communautés innues de la Côte-Nord.

Hier matin, le représentant de Chambly à la Chambre des com-

munes avait fait parvenir à Gilles Duceppe une lettre de démission dans laquelle il qualifiait d'«*humiliant et inacceptable*» l'acte de contrition qui lui est imposé.

«*Vous et moi devons admettre, pour le bien de l'équipe parlementaire du Bloc québécois, compte tenu des récents événements, qu'il devient de plus en plus difficile, voire impossible de continuer à travailler ensemble*», ajoutait-il.

Le député a cependant accepté de reconsidérer sa position après une conversation avec «*une personne importante*» qu'il a refusé de nommer. Il a toutefois qualifié les possibilités d'entente avec son parti de «*minimes*».

Débat d'idées

Ghislain Lebel s'est attiré les foudres de son chef et celles du Parti québécois la semaine dernière en dénonçant dans une lettre à *La Presse* une entente reconnaissant aux Innus des droits ancestraux sur des territoires totalisant environ 300 000 km². A son avis, cet accord trahit les idéaux de René Lévesque et risque de réduire le Québec «*à la dimension d'un timbre-poste*» en suscitant de nouvelles revendications de la part d'autres groupes autochtones.

Bernard Landry a dénoncé lundi ces «*excès de langage*» et affirmé

qu'il expulserait de son cabinet tout ministre qui oserait tenir des propos semblables.

Le «*Robin des banques*» et militant péquiste Yves Michaud s'est toutefois porté à la défense du député rebelle hier. «*M. Lebel a déposé un document de 80 pages qui mériterait d'être étudié sérieusement par les députés du Bloc québécois et les parlementaires*», a-t-il affirmé.

«*Quand j'étais député en 1966, nous avions une liberté de parole plus grande. Aujourd'hui, c'est l'omerta et un député ne peut plus parler, ne peut plus exprimer sa dissidence sans qu'il soit flagellé sur la place publique. Cela devient indécent et il est temps que les députés retrouvent la liberté de parole*», a-t-il conclu.

De son côté, Gilles Duceppe affirme qu'il n'est pas question de museler ses troupes. Le chef du Bloc reconnaît qu'il ne partage pas l'opinion de son député sur l'entente négociée avec les autochtones. Mais il dit souhaiter la discussion, à condition que cela se fasse dans le respect des personnes. «*Il y a des inquiétudes dans la population. Le gouvernement du Québec a prévu deux ans de consultations là-dessus. M. Lebel a le droit de participer à ces discussions-là*», souligne-t-il.

Avec *la Presse canadienne*

Dévoilement d'un buste à Québec

Le Père Lévesque honoré

NORMAND DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Inspirateur d'une vision du Québec moderne, motivateur des leaders nouveaux, les qualificatifs n'ont pas manqué hier soir pour honorer le Père Georges-Henri Lévesque, à qui l'Université Laval a rendu hommage.

En présence d'une brochette de personnalités dont le premier ministre Bernard Landry, l'ex-premier ministre Jacques Parizeau et le ministre des Affaires intergouvernementales du Canada, Stéphane Dion, un buste représentant le Père Lévesque a été dévoilé. Il est situé entre les pavillons Bonenfant et de Koninck, sur le site de l'Université Laval.

Le Père Lévesque, décédé en l'an 2000 à l'âge de 97 ans, a été le fondateur en 1938 de l'École des Sciences sociales de l'Université Laval, qui est devenue une Faculté universitaire en 1943. Il en a été le premier doyen. C'est à cet endroit que furent formés beaucoup de diplômés qui, à compter de 1960, ont pris les postes de commande pour mener le Québec à la Révolution tranquille.

Conseiller

Le Père Lévesque, un dominicain, fut le conseiller de plusieurs premiers ministres dont Louis Saint-Laurent, Jean Lesage et René Lévesque.

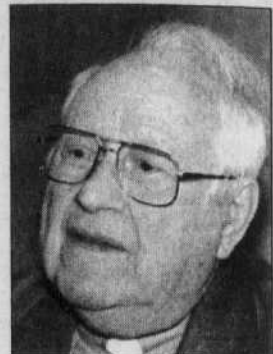
«*On est tous des enfants du Père Lévesque*», a commenté le ministre Stéphane Dion, dont le père, le sociologue Léon Dion, a été un des disciples du Père Lévesque.

M. Dion a rappelé que l'ancien premier ministre Maurice Duplessis avait coupé la subvention annuelle de 25 000 \$ que le gouvernement de l'Union nationale versait à la Faculté des Sciences sociales, pour protester contre le progressisme dont le Père Lévesque faisait preuve dans son enseignement.

Quant au premier ministre Bernard Landry, il a vanté le rôle majeur joué par le Père Lévesque dans le développement du Québec moderne. «*Il est responsable des changements profonds qu'a connus le Québec, de la plus grande solidarité qui y règne*», a dit M. Landry.

À la suite de sa longue carrière à l'Université Laval, le Père Lévesque s'est rendu en Afrique, où il a fondé l'Université nationale du Rwanda, en 1964.

Le premier ministre Landry et le ministre fédéral Dion ont d'ailleurs rappelé la nécessité pour les Québécois de continuer à aider au développement économique et culturel de l'Afrique, dans la suite de la carrière du Père Georges-Henri Lévesque.



Georges-Henri Lévesque

Hélicoptères des Forces armées canadiennes

Des Griffon défectueux

Halifax (PC) — L'inspection des rotors de queue des 98 hélicoptères Griffon des Forces armées canadiennes, menée à la suite d'un écrasement mortel survenu le mois dernier, a permis d'établir que 12 de ces appareils présentaient des marques et des égratignures, entre autres défauts.

En conséquence, les procédures d'inspection des Griffon CH-146 avant le décollage seront modifiées sans tarder, a indiqué le lieutenant-colonel Harley Rogers, responsable de l'entretien des appareils. Un avis de sécurité concernant les hélicoptères pourrait aussi être émis à l'échelle internationale.

Les deux pilotes d'un Griffon, les capitaines Colin

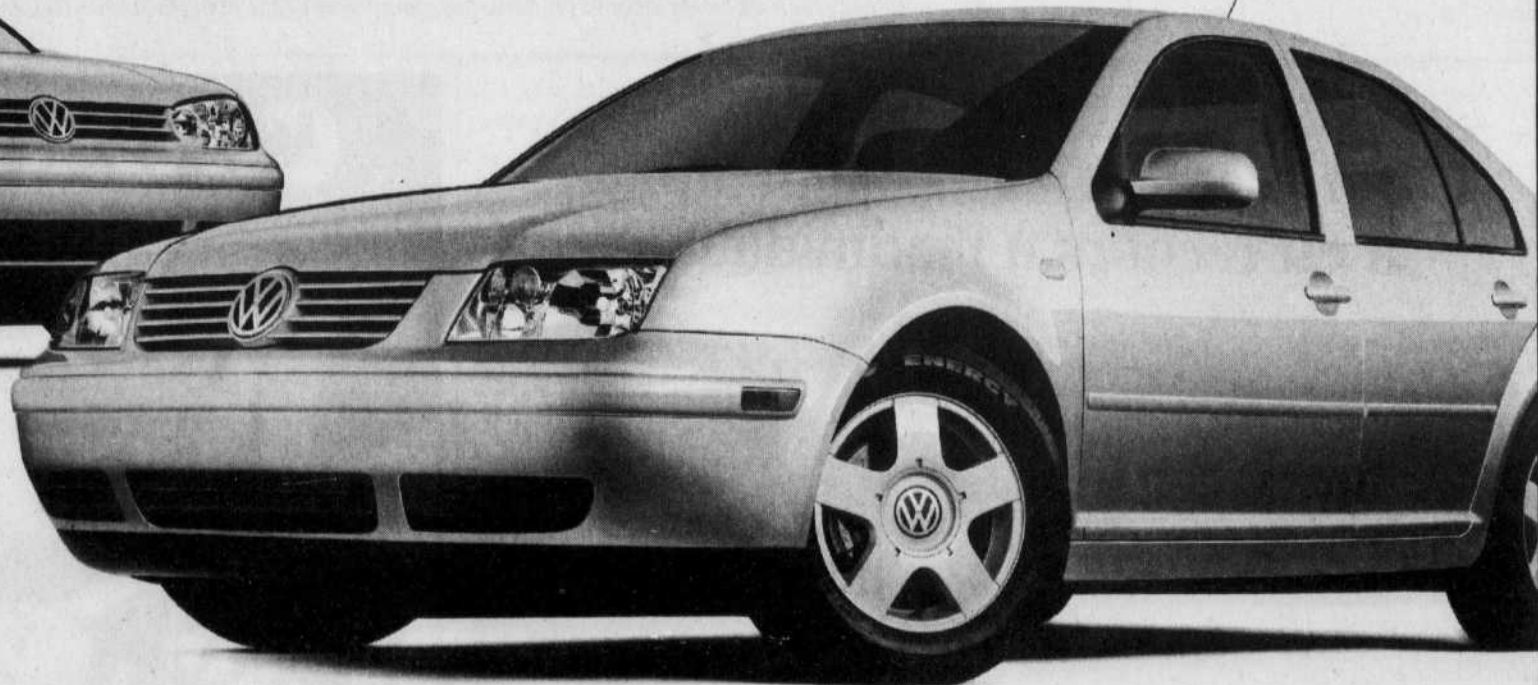
Sonoski et Juli-Ann Mackenzie, ont péri dans l'écrasement de leur hélicoptère en pleine forêt près de Goose Bay, au Labrador, le 18 juillet, au retour d'une vaine mission de sauvetage. Les autres membres de l'équipage, le sergent Mario Michaud et le caporal David Pawulski, ont subi des blessures.

Les enquêteurs militaires croient que l'accident a pu être causé par une égratignure qui se serait transformée en fissure de 50 centimètres près de l'extrémité du rotor de queue. Le rotor se serait ensuite détaché de l'appareil en plein vol. L'inspection de 220 rotors de queue, servant à stabiliser les hélicoptères, a été ordonnée peu après l'écrasement.

LA RECETTE

TDI


VERSER 8 \$ DE DIESEL*
METTRE EN MARCHÉ
FAIRE MONTRÉAL - QUÉBEC
RÉPÉTER AU BESOIN



Golf TDI • Jetta TDI

À partir de **1,9%** pour 24 mois.
Jusqu'au 31 août 2002.

vw.com

Êtes-vous fait pour Volkswagen? 

Le moteur turbodiesel à injection directe de Volkswagen a un goût marqué pour les grandes performances. Tellement marqué qu'il vous permet de rouler jusqu'à 1 250 km* avec un seul plein.

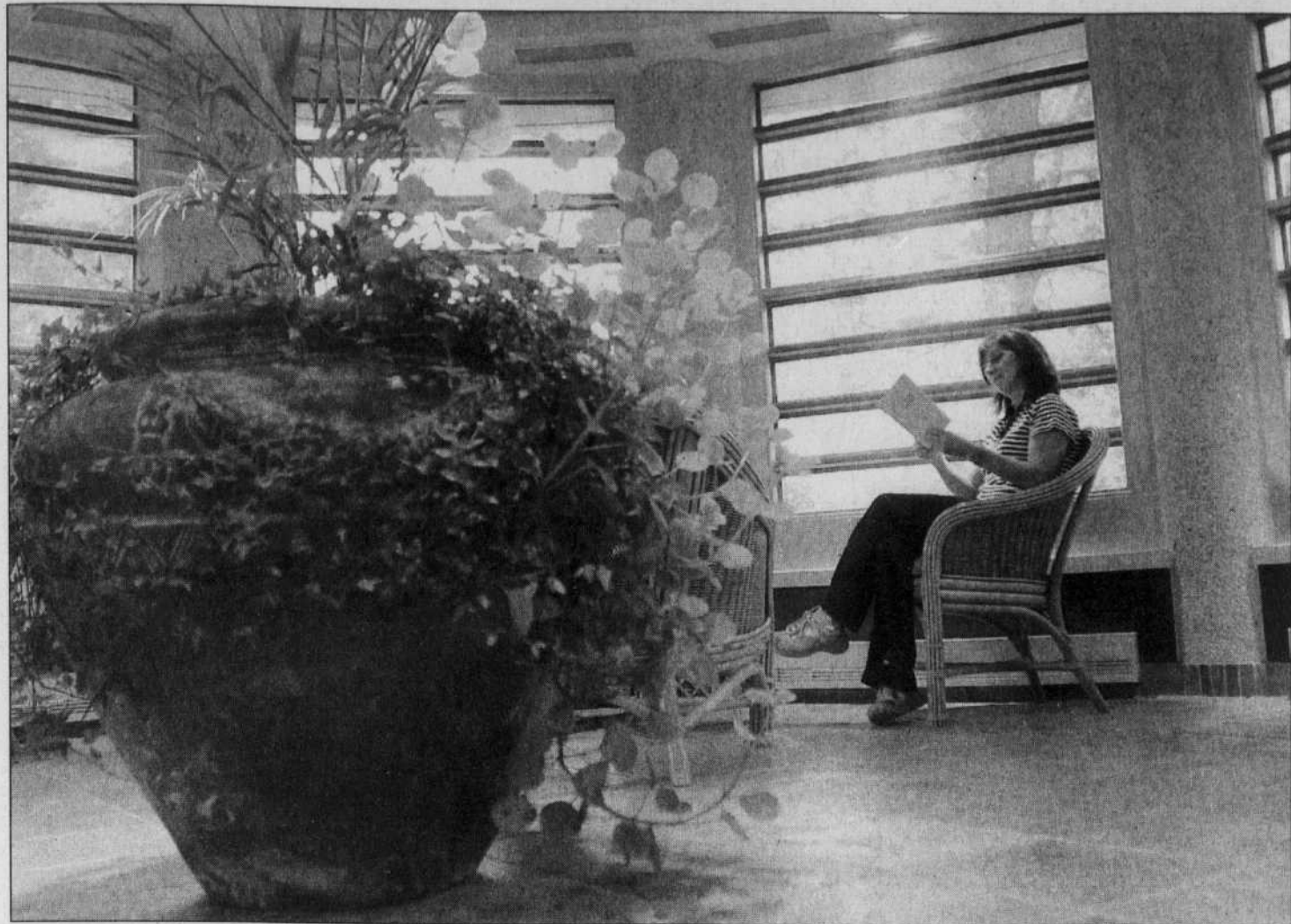
Passez voir votre concessionnaire Volkswagen.

*Basé sur la consommation d'une voiture manuelle 5 vitesses: 4,4L/100 km sur route et 5,6L/100 km en ville selon le Guide de consommation de carburant de Transports Canada. Taux applicable aux Golf TDI et Jetta TDI 2002. Taux non applicable à la Jetta familiale. Taux de financement de 1,9% offert pour un terme jusqu'à 24 mois. Autres taux de financement offerts: 2,9% jusqu'à 36 mois, 3,9% jusqu'à 48 mois et 4,9% jusqu'à 60 mois. Sujet à l'approbation de crédit de Volkswagen Finance. Volkswagen Finance est une division de Crédit VW Canada, Inc. Offre en vigueur jusqu'au 31 août 2002 chez les concessionnaires Volkswagen du Québec seulement. Photos à titre indicatif seulement.

50 ANS
VOLKSWAGEN
CANADA

• MONTRÉAL •

Le Dorval de Julie Vincent



Pour la comédienne Julie Vincent, Dorval, c'est la quiétude, que symbolise à merveille la bibliothèque de l'endroit où on la retrouve souvent.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un secret bien gardé loin de l'agitation



Jadis villes ou quartiers, ce sont aujourd'hui les arrondissements d'une cité plus vaste mais qui a toujours pour nom Montréal. Ces entités conservent bien sûr leur histoire et leurs charmes propres. Des journalistes du *Devoir* sont allés revisiter cette île devenue ville unique, au hasard de promenades en compagnie de personnalités qui l'habitent. Aujourd'hui, la comédienne Julie Vincent et l'arrondissement de Dorval.

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Pour aller chez elle, il faut suivre le bord de l'eau. Les pressés vont au plus court: l'autoroute puis l'avenue Dorval, qui mène directement au chemin du Bord-du-Lac.

Mais pour goûter l'approche, il faut aller plus loin: suivre le fleuve de Verdun à Lachine, de là, la route panoramique, puis franchir la limite de la piste cyclable, entrer dans Dorval et attendre que le fleuve, devenu lac Saint-Louis, surgisse de nouveau entre les belles maisons. Des rapides trépidantes au calme des eaux. Julie Vincent reste à deux pas.

C'est d'ailleurs ainsi que la comédienne conçoit sa nouvelle vie à Dorval: un havre que l'on aborde avec précaution, si près et si loin de l'agitation du centre-ville. Un bonheur, une magie. «*Je suis venue ici pour la poésie du lac*», dit-elle. Ça ne s'explique pas, ça se partage au cœur d'une indicible quiétude.

Pourtant, Julie Vincent a près de trente ans de Plateau Mont-Royal dans le corps. A 16 ans déjà, elle y louait une chambre, rue Laval, puis en a habité tous les coins. Comme tant d'artistes, tant d'étudiants, tant de gens de son milieu. «*J'ouvrais ma porte et ma vie sociale commençait*», résume-t-elle. C'était pratique, mais de plus en plus lourd.

Pour se ressourcer, il y avait la campagne l'été. Jusqu'à il y a quatre ans, lorsqu'elle n'a pu quitter la ville. Une amie lui parle donc d'une copine qui part pour le Yukon et qui cherche à louer sa maison. A Dorval. «*Je trouvais ça... insensé!*», se souvient aujourd'hui Julie Vincent. Dorval: la banlieue, les centres commerciaux, l'aéroport... Elle est quand même venue voir la maison. Le jardin l'a conquise: elle a accepté d'y passer l'été.

Et ce fut le coup de foudre. «*Je suis tombée amoureuse du lac. Et j'ai fait énormément de vélo, jusqu'à Sainte-Anne-de-Bellevue. J'avais l'impression d'être au Vermont: je n'en revenais pas de la qualité de l'environnement.*»

L'été fini, c'était clair: il lui fallait rester. Une petite maison bleue de 115 ans, du temps où Dorval était un lieu de villégiature, lui en donnera l'occasion. Depuis, elle ne cesse d'aller de découverte en révélation. «*J'aime voyager et j'ai enfin trouvé une façon de me sentir en voyage chez moi.*»

Le voyage, c'est ce jour de pluie où quelqu'un s'est mis à jouer de la cornemuse dans un parc. Ou les concerts du parc Pine Beach, les lundis soir d'été, organisés par la municipalité. «*Les gens apportent leurs chaises, le soleil se couche, on voit passer des voiliers. On a vraiment l'impression d'être dans un autre temps, une autre époque.*»

Où que le temps lui-même n'a plus d'importan-

tance. Ce jeudi matin où nous nous promenons, tout est calme, feutré. Des cyclistes, bien sanglés dans leurs habits, nous dépassent. Il y a des poussettes, quelques voitures, de curieux oiseaux, des gens qui font des courses. Mais peu de bruit, pas d'éclats. Même les avions ne sont pas vraiment sur cette route.

Éblouie

Julie Vincent en est encore éblouie. Avant, la vie quotidienne était dure. On se fait un joli chez-soi et on se bute à la négligence de la rue. Plus maintenant. Et cette hyperactive — qui se partage entre la série télé *Virginie*, le théâtre d'été, Shakespeare à l'hiver, l'enseignement à l'École nationale de théâtre, l'écriture, les cours d'accordéon — a découvert que grimper dans son train de banlieue (elle ne conduit pas) suffit pour trouver un nouveau souffle.

Elle a donc rebâti les lieux de sa vie. La bibliothèque municipale d'abord, qu'elle fréquente assidûment et qui est située dans l'immense parc qui fait face au lac et où l'on trouve aussi un arène, une piscine, des courts de tennis, un centre communautaire.

La bibliothèque, spacieuse, n'a pas que des livres à offrir mais un petit coin qui en fait tout le charme: le gazebo, un pavillon garni de fauteuils en osier et qui offre une vue sur le parc environnant et les enfants qui approchent. L'été, la fraîcheur y est délicieuse, mais l'hiver, quand les feuilles sont tombées, la neige et le fleuve font une immense tache blanche, à perte de vue, raconte Julie Vincent. Un autre monde, encore.

Le centre communautaire, lui, c'est pour la vitalité. Julie Vincent en fréquente surtout le gymnase. Mais elle souligne le foisonnement d'activités offertes: de la gym pour les handicapés jusqu'au club d'astronomie, en passant par les concours organisés pour mettre en valeur l'environnement. «*Mais tout ça est très simple: ce n'est pas du tout filtré par le militantisme de la publicité*», souligne-t-elle.

Dans toute sa splendeur

Ce qui lui donne encore plus envie de s'intéresser à son coin. Se balader au tout récent parc du Millénaire par exemple, avec son coin de bois et ses aires de nidification. Elle a aussi déjà été voir le petit musée de Dorval, inauguré en mai sur le chemin du Bord-du-Lac et qui reconstruit l'écurie bâtie en 1874 par des maçons écossais. Un lieu modeste mais évocateur, à l'image de ces enseignes de bois rehaussées d'or qui annoncent les commerces de la rue. «*C'est mon voisin qui les fait. Ça l'air de rien mais cela crée un climat de village.*»

La Julie comédienne et son voisin sculpteur font figure d'exception dans cet arrondissement où plus de 90 % des gens travaillent à Dorval. Pourtant, assure-t-elle, elle ne s'est pas sentie déplacée en venant s'installer ici. On l'y reconnaît peu, en partie parce que les gens sont d'une exquise discrétion, en partie parce qu'ils regardent peu la télévision en français. Le West Island dans toute sa splendeur?

Dorval, en quelques lignes

■ **Limites.** Au nord-est, l'arrondissement est délimité par l'Aéroport international de Montréal; à l'ouest, par le boulevard des Sources qui le distingue de Pointe-Claire; au nord, par Dollard-des-Ormeaux-Roxboro; à l'est, par la 55^e Avenue qui le sépare de Lachine. Il est situé dans la partie ouest de l'île de Montréal.

■ **Population.** La population, de quelque 17 700 habitants, est homogène: les gens y sont fortement scolarisés, aisés (revenus moyens de 55 000 \$), propriétaires (à 56 %), bilingues (à 66 %) et ils travaillent à Dorval même (à 93 %). Elle est aussi vieillissante: les gens de 65 ans et plus représentent plus de 17 % de la population, contre 14,5 % pour l'ensemble de Montréal. Les familles comptent néanmoins pour 63 % des ménages, contre 58 % à Montréal.

■ **Histoire.** Le développement du chemin de fer, dans les années 1850, transforme le domaine

Non, assure Julie Vincent. Elle n'a pas, dit-elle, renié ses engagements de citoyenne. «*Mais je n'ai ressenti aucun malaise par rapport au fait français: les gens s'adressent à moi toujours en français d'abord. Il faut voir les conséquences de la loi 101. Les jeunes Anglais d'ici parlent français couramment et le lisent: je le vois dans le train. Et moi, j'ai l'impression de vivre un certain épanouissement culturel à ne pas vivre avec une barrière vis-à-vis des Anglais.*»

«*Je trouve ça assez chouette qu'on en soit rendu là: qu'il y ait cet échange, cette convivialité. C'est vrai qu'il y a eu un combat pour ça. Mais on s'enrichit de nos forces ethniques, y compris la culture anglaise. Je n'ai pas le sentiment que le fait français s'en trouve menacé: ce serait plutôt le contraire.*»

Et puis, ces Anglais de Dorval ne manquent pas de couleur. Comme John, de chez West Island Sports, chemin du Bord-du-Lac, qu'elle consulte pour son vélo. «*Un type extraordinaire, d'une franchise, d'une gentillesse. Ici, tout le monde le recommande, et moi aussi!*» À côté, c'est Willie, où l'on fond pour les cornets: «*Les propriétaires font leur crème glacée et elle est vraiment bonne! L'hiver, ils s'en vont au Costa Rica: ils font partie d'un groupe qui protège les animaux en voie de disparition. C'est pour ça que leur boutique s'appelle Wild Willie!*»

Mais Dorval change: en face, c'est un Suisse qui vient d'ouvrir une chocolaterie. À côté, il y a huit mois, Marthe, Québécoise et francophone pure laine, inaugurerait une boutique... de poufs. Pouf alors!, la seule de son genre au Québec. Julie Vincent, au printemps, lui en a acheté deux. «*Un pouf, c'est joyeux! Une fantaisie dans un salon*», dit-elle. Derrière les poufs colorés, on voit l'arrière-boutique où Marthe travaille et attend les clients, qui se font de plus en plus nombreux.

Et de l'autre côté de la rue, il y a le marché aux fleurs et aux légumes, tenu par Brigitte, d'une famille d'agriculteurs de Saint-Rémi, où Julie Vincent vient s'approvisionner l'été. Tout à l'air gorgé de soleil, appétissant, comme dans les films... ou les quartiers cossus.

De tout

Autre mythe, corrige Julie Vincent. Il y a de tout à Dorval: des gens de classe moyenne, comme ceux de sa rue, et les riches qui ont d'immenses demeures au bord de l'eau — et que l'on peut admirer en allant au bout des culs-de-sac. Julie, elle, craque pour la réplique du château de Moulinsart qu'elle a découvert au hasard de ses promenades. «*Mais l'une des qualités de Dorval, c'est la simplicité. Ici, je ne sens pas que je dois avoir un certain standing.*»

Nous marchons dans les parcs et elle a pour son coin les mots d'une poète qui souligne à quel point, ici, «*les saisons existent*». On se dit alors qu'elle doit avoir fait des convertis. Eh bien non: les copains trouvent qu'elle reste loin. Et c'est tant mieux. «*Je ne souhaite pas recréer un Plateau Mont-Royal dans le West Island*», dit-elle. N'est-elle pas venue ici pour se retrouver et savourer les douceurs de la vie? Dorval, elle l'espère bien, restera son secret.

Sans-abri du square Viger

La Ville souffle le chaud et le froid

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

La Ville de Montréal maintient son controversé projet de venir en aide aux sans-abri de tout âge du square Viger. Elle se range toutefois à l'avis de la police, qui préconise la mise en place d'un groupe d'intervention où les policiers travailleraient avec les organismes communautaires.

La proposition — innovatrice selon Marc Boucher, directeur du Service de développement social de la Ville — a été faite mardi au groupe de travail d'une quinzaine de personnes qui se penche depuis deux mois sur les problèmes du square Viger.

Elle doit toutefois être rediscutée la semaine prochaine car une bonne partie de la réunion fut plutôt consacrée à l'opération policière menée la veille, qui a suscité une vive discussion. Le décès d'un itinérant, battu à coups de barre de fer, a mis aussitôt fin à la politique de tolérance en vigueur depuis deux mois au square. Les itinérants étaient autorisés à y passer la nuit, ce qui allait à l'encontre de la réglementation municipale.

Parallèlement, un groupe de travail était créé — rassemblant élus, policiers, représentants de groupes communautaires, de services municipaux, du CLSC, de citoyens et de squatteurs du parc — pour trouver des solutions permanentes au problème de l'itinérance.

M. Boucher refusait hier de faire le lien entre l'approche de la Ville et la tragédie survenue. «*C'est une expérience qu'on menait: ce n'est pas un échec à nos yeux*», affirmait-il, disant que l'heure n'était pas encore aux bilans.

Échec

Robert Laramée, conseiller municipal de l'opposition dans le quartier Saint-Jacques, où se situe le square Viger, a parlé au contraire d'échec lors de la rencontre de mardi. «*Je n'accuse personne parce que je participe au groupe de travail et j'assume ce qu'on a fait, disait-il hier au Devoir. Mais on sait maintenant que l'occupation d'un parc, ce n'est pas une solution.*»

M. Laramée dirige lui-même des habitations communautaires qui accueillent des gens démunis — dont d'ex-itinérants. Il dit regretter d'avoir fait confiance au Service de développement social de la Ville. L'idée de tolérance était séduisante, car les itinérants se regroupent depuis des années au square Viger. Mais les ressources n'ont pas suivi.

«*Ce n'est pas tout de se réunir, dit M. Laramée. Il faut aussi avoir les moyens d'assumer cette lourde stratégie: assurer une présence 24 heures sur 24, pas avoir un travailleur de rue qui passe de temps en temps. On se préoccupait d'hygiène et de propreté, alors que les gens qui sont là ont des problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Le projet-pilote est donc devenu un camping qui a pris de plus en plus d'ampleur et où la criminalité s'est développée.*»

Va pour travailler avec les policiers, ajoute-t-il. Mais il faut aussi avoir des ententes avec les services hospitaliers, évaluer qui peut être aidé, mieux comprendre ce que les itinérants reprochent aux centres d'hébergement. Et mettre de l'argent sur la table.

Martin Petit, travailleur de milieu au groupe CACTUS (Centre d'action communautaire auprès des toxicomanes utilisateurs de seringues), croit plutôt que l'erreur, c'est de prendre les itinérants pour des rats de laboratoire. Membre lui aussi du groupe de travail sur le square Viger, il se montrait assez désillusionné par la tournure des événements. «*La Ville voudrait une solution finale à l'itinérance, souligne-t-il. Mais si une personne ne veut pas être aidée, on ne peut pas la forcer. Il faut plutôt être là quand elle en a besoin et s'attaquer comme société à l'ensemble du problème de la pauvreté.*»

La meilleure politique de tolérance, ajoute-t-il, c'est encore de ne pas l'annoncer mais de fermer les yeux quand il le faut, comme ça se fait depuis vingt ans au square Viger. Ça évite d'attirer les gens, comme ce fut le cas cette année, ce qui a fait monter la tension. Pas étonnant que le pire soit arrivé par la suite, conclut-il.

Bris d'aqueduc

Les pièces de rechange ont été livrées

LE DEVOIR

La conduite d'aqueduc qui s'est brisée dans la nuit de dimanche sous le boulevard Pie-IX sera remplacée aujourd'hui par un fournisseur de la Ville de Montréal.

Le tuyau d'acier entouré de béton armé d'une longueur de 32 pieds et d'un diamètre de 72 pouces a été livré en trois tronçons hier. Au total, les trois pièces pèsent 55 000 livres.

Même si les travaux progressent rapidement, l'alimentation en eau ne devrait être rétablie que le 21 août. La municipalité doit en effet désinfecter la conduite en la remplissant d'eau chlorée avant

de remettre le réseau en service.

En attendant, les locataires et propriétaires touchés par l'inondation sont invités à communiquer avec les représentants de la Ville réunis au Centre René-Goupil. Les autorités municipales demandent aussi aux Montréalais de continuer à consommer le moins d'eau possible pour permettre de rétablir le service dans certains secteurs au moyen de déviations.

Selon Sandy Hébert, porte-parole de la Ville, les efforts collectifs de la population ont déjà porté fruits. Selon l'estimation de la Ville, environ 20 % des foyers du quartier sinistré reçoivent un peu d'eau courante depuis mardi soir.

Accident d'autocar entre Montréal et New York

Une trentaine de Québécois sont blessés

Cornwall (PC) — Un autocar avec à son bord 35 personnes, qui avait quitté Montréal mardi soir à destination de New York, a été impliqué dans un accident survenu sur une autoroute de l'État de New York, hier matin, qui a fait une trentaine de blessés, dont trois se trouvent dans un état jugé sérieux.

L'accident est arrivé vers 5h, par temps clair, a indiqué le sergent James Whittle, du service de police de l'État.

L'autocar d'Adirondack Trailways s'est renversé sur le côté le long de l'accotement de la voie rapide à la hauteur de Cornwall, quelque 80 kilomètres au nord de New York.

Grand solde d'été

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes d'été importés d'Italie laine ~ coton ~ lin	rég. 950 \$	Solde 399 \$
Vestes d'été importés d'Italie laine ~ coton ~ lin	rég. 695 \$	Solde 299 \$
Pantalons importés d'Italie 100 % laine	rég. 195 \$	Solde 99 \$
Pantalons importés d'Italie 100 % coton	rég. 150 \$	Solde 75 \$

1118, rue Sainte-Catherine O., 2^e étage, Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 10h à 18h
Samedi de 10h à 16h
Tous les soirs après 18h sur rendez-vous seulement

IDÉES

La Guilde des musiciens du Québec expose un problème touchant la relève musicale



En 2002, on ne parle plus d'indexation au coût de la vie: les musiciens doivent passer le chapeau, voire payer le propriétaire de la salle pour jouer.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des propriétaires de bar sans scrupules exploitent de jeunes musiciens

Puisque La loi sur le statut de l'artiste ne s'applique qu'aux producteurs, les propriétaires de bar peuvent faire fi de la loi et des artistes québécois simplement en se donnant une autre étiquette

ÉMILE SUBIRANA
Président

La Guilde des musiciens du Québec et les musiciens québécois font aujourd'hui face à un nouveau défi. Cette fois-ci, il s'agit de la naissance d'une association de propriétaires de bar et de boîte de nuit qui s'appelle L'APLACE. Ce que ce nouveau groupe a de troublant, c'est qu'il s'est donné pour mission de transformer en médians des musiciens naïfs en prétendant mieux les représenter que ne le fait leur propre association.

Et comme si ce n'était pas assez, les prétendus protecteurs des artistes qui en font partie aimeraient aussi convaincre le public qu'ils sont victimes de persécution de la part de la Guilde. Cette association ne représente ni les musiciens ni les arts: elle représente l'exploitation. Elle n'a vu le jour que pour empêcher la Guilde de négocier des conditions de travail et pour permettre à ceux qui l'ont formée de continuer d'exploiter les musiciens en toute légalité.

Pour y arriver, elle veut que l'étiquette de «diffuseur» les désigne collectivement, eux et leurs établissements, plutôt que celle de «producteurs». En s'inspirant de la remarquable métamorphose du Festival international de jazz de Montréal (FIJM), ces propriétaires de bar, qui sont capables de payer leurs serveurs et leurs plongeurs mais pas leurs musiciens, veulent à tout prix éviter d'être étiquetés comme producteurs. Récente innovation de la communauté artistique, le terme «diffuseur» semble avoir été inventé uniquement pour désigner ce que personne ne veut être: un producteur.

Puisque la Loi sur le statut de l'artiste ne s'applique qu'aux producteurs, les propriétaires de bar peuvent faire fi de la loi et des artistes québécois simplement en se donnant une autre étiquette. Non

contents de se plaindre de devoir payer les artistes, ces propriétaires de bar tentent aussi de tromper les médias et le public en prétendant que la Guilde leur «impose» des conditions ou fait tout pour leur faire fermer leurs portes. Mais la Guilde n'impose rien à personne, et ça, ils le savent trop bien.

Tout comme le Code du travail, la Loi sur le statut de l'artiste impose la négociation, la médiation et l'arbitrage à tout producteur ainsi qu'à la Guilde. La Guilde négocie et signe des dizaines d'ententes chaque année avec des producteurs de tout genre. Cependant, si les parties ne s'entendent pas, la loi — pas la Guilde — prévoit un processus de médiation et de négociation. L'arbitre écoute les arguments des deux parties et détermine les conditions de travail, ce n'est pas la Guilde qui les fixe unilatéralement.

Mais nos propriétaires de bar ont peur de prendre le risque qu'un arbitre détermine les conditions de travail de leurs musiciens. S'ils peuvent arriver à tromper des jeunes musiciens pour les amener à jouer gratuitement, ils ne sont pas sûrs qu'ils pourraient convaincre un arbitre de leur donner raison. Ils préfèrent contourner le système et la démarche habituelle en déclarant qu'ils sont tout sauf des producteurs couverts par la loi. Si leur position devait être maintenue et leur tentative de transformation être approuvée, les musiciens du Québec se retrouveraient dans une situation pire que jamais.

En fait, avant que la Loi sur le statut de l'artiste ne soit adoptée à la fin des années 80, les musiciens du Grand Montréal étaient protégés par un décret gouvernemental. Celui-ci prévoyait un cachet minimum très semblable à celui de la Guilde, pour chaque musicien et chaque établissement, depuis l'OSM jusqu'au club de jazz Biddle's. Il n'y avait aucune allusion à l'intégration de «la relève», aux petites salles ou à d'autres prétextes utilisés pour exploiter les musiciens: tout le monde était payé comme des professionnels.

Le décret prévoyait une indexation au coût de la vie, et tout était

facilement négocié et administré. Il était simplement impensable, sinon illégal, pour un établissement de fonctionner sans payer ses employés. Pourtant, la triste réalité est celle-ci: même si la nouvelle loi devait améliorer la situation régie par le décret, les musiciens d'aujourd'hui ont de bien pires conditions de travail qu'il y a vingt ans.

En 2002, on ne parle plus d'indexation au coût de la vie: les musiciens doivent passer le chapeau, voire payer le propriétaire de la salle pour jouer. Des propriétaires de bar sans scrupules, qui se travestissent hypocritement en promoteurs altruistes des arts, exploitent de jeunes musiciens qui sont littéralement prêts à tout pour monter sur scène.

Devant une exploitation aussi éhontée, on pourrait s'attendre à ce que les musiciens qui se produisent dans ces boîtes accueillent avec enthousiasme les efforts que déploie la Guilde pour améliorer leurs conditions de travail. Pourtant, si invraisemblable que cela puisse paraître, ce n'est pas le cas. À vrai dire, la Guilde fait face à un phénomène probablement unique dans le monde du travail québécois. Non seulement doit-elle se battre contre les propriétaires de boîte de nuit qui refusent de payer leurs artistes, mais elle doit aussi convaincre les musiciens non rémunérés qu'ils méritent d'être payés lorsqu'ils se produisent en spectacle!

Dans quel autre milieu que celui des arts peut-on concevoir une chose pareille? Essayez d'imaginer des jeunes se présentant à l'usine de montage de Sainte-Thérèse pour assembler gratuitement des voitures, simplement parce que ça les amuse. Jamais les travailleurs de l'automobile et leur syndicat ne toléreraient une concurrence aussi déloyale, même si General Motors prétendait faire la promotion de la relève et agir à titre de «dif-

fuseur». Les musiciens, et en particulier les jeunes, ont du mal à voir les avantages que pourraient leur procurer des programmes comme les régimes de pension, l'assurance-maladie ou l'assurance professionnelle.

«Dès qu'un artiste contribue, comme n'importe quel travailleur, à une entreprise commerciale, il doit être rémunéré, un point c'est tout»

et sont prêts à tout pour y arriver.

C'est pourquoi des producteurs sans scrupules sont trop heureux de les «aider» dans leur quête d'exploitation. Les producteurs «permettent» à ces jeunes musiciens de se produire en spectacle et de passer le chapeau; certains vont même jusqu'à leur imposer un «loyer». Aux yeux de la Guilde, il n'est pas important que ce phénomène se produise chez General Motors ou au Café Sarajevo. Les commerces qui font appel à des travailleurs doivent les rémunérer, peu importe si les travailleurs l'exigent ou non, simplement parce que c'est la loi.

Comme nombre d'employeurs peu sensibilisés aux réalités du marché du travail, les propriétaires de salles de spectacle blâment le syndicat parce qu'il représente ces travailleurs. Mais pourquoi la Guilde devrait-elle agir différemment des autres syndicats? Pourquoi la

Guilde, accréditée par le gouvernement pour représenter les musiciens, ne devrait-elle pas insister pour que les producteurs qui sont en affaires rémunèrent les musiciens qui leur font gagner de l'argent? Les propriétaires prétendent que s'ils doivent négocier avec le syndicat des musiciens et verser aux travailleurs même le salaire minimum, ils devront fermer leurs portes. Autrement dit, ils n'ont pas les moyens de verser des salaires! Quelle autre industrie oserait adopter — et impunément en plus! — une position aussi moyenâgeuse?

Cette situation devrait être aussi inacceptable pour la société québécoise que pour la Guilde. La Guilde n'est pas, comme certains l'ont prétendu, «déconnectée» de la réalité, et elle n'adopte pas une attitude des années 50. C'est plutôt la réalité moyenâgeuse de ces producteurs qui n'est pas acceptable à ses yeux, pas plus qu'elle ne devrait l'être pour une société qui prétend chérir les arts et les artistes. Les arts — et tout particulièrement le travail des artistes — sont précieux et dignes de respect.

Dès qu'un artiste contribue, comme n'importe quel travailleur, à une entreprise commerciale, il doit être rémunéré, un point c'est tout. Ce principe fondamental est bien établi et compris dans notre société depuis que nos voisins du Sud ont aboli l'esclavage. Comme c'est le cas pour le décret des années 70 et 80, la Guilde ne fait aucune distinction entre le respect des artistes de l'OSM et le respect des artistes qui travaillent dans un bar. Le cachet peut être différent, mais il doit y avoir un cachet et du respect.

Loin d'être déconnectée de ses membres et d'avoir une mentalité des années 50, la Guilde s'attend simplement à ce que les artistes du Québec reçoivent un témoignage de respect élémentaire, et c'est une condition incontournable et non négociable de toute entente, dans tout établissement. La Guilde a pour rôle et responsabilité légale de chercher à améliorer les conditions de travail des musiciens, et non pas de rendre leur mendicité plus agréable.

Nos gouvernants peuvent s'en sortir... avec notre aide!

DANIEL DUCHARME
Ingénieur et autodidacte

Une sempiternelle valse-hésitation reprend de plus belle entre notre gouvernement fédéral et nos gouvernements provinciaux. La valse du marchandage rythmé les désaccords et les unanimités des provinces face au fédéral. Quel beau portrait d'une démocratie défaillante!

Je lisais dans *Le Devoir* (3 août 2002) que le gouvernement Chrétien pourrait jouer sur la division des provinces au sujet de la signature de l'accord de Kyoto pour tenter de retarder le moment de déboursier à ces mêmes provinces, unies pour une rare fois contre le fédéral dans un dossier d'une parfaite évidence même pour un enfant d'école, soit le dossier du déséquilibre fiscal. L'évidence est flagrante: depuis plusieurs années, Ottawa réduit ses transferts d'argent aux provinces pour les domaines de la santé et de l'éducation; en même temps, il continue d'empocher nos taxes et d'accumuler des surplus pour rembourser la grosse dette et pour suivre partiellement les États-Unis en augmentant son budget de la défense. Le fédéral pige dans l'argent qu'il transférerait normalement aux provinces pour rembourser la dette qu'il a lui-même accumulée en grande partie sous Trudeau...

Nos gouvernements pourraient s'en sortir par un exercice qui semble leur répugner. Pourtant, l'exercice dont je veux parler est parfaitement démocratique. Je veux parler de la démocratie directe ou participative, celle des débats publics, celle qui permet à nos représentants que sont les députés de se prononcer en toute liberté de parole en dehors du carcan de la discipline de parti. Un bel exemple de démocratie directe nous est donné par la Suisse, où des référendums portant sur plusieurs sujets à la fois sont tenus régulièrement.

La démocratie directe est la véritable démocratie, par opposition à la démocratie dite de représentation ou simplement électorale à laquelle nos élus nous ont habitués depuis nombre d'années. Une fois élu, le parti en tête laisse de côté des parties souvent essentielles du programme électoral sur la base duquel il s'est fait élire. Par exemple, Jean Chrétien nous promettait de déchirer l'Accord de libre-échange signé par Brian Mulroney; il a changé d'idée au cours d'une partie de golf avec je ne sais plus quel président américain. Depuis, le Canada semble être pour le libre-échange... Je dis bien «semble», car un débat national sur cette question soulèverait certainement quelques nuances importantes.

Étant soumis à la discipline de parti, nos députés n'ont plus aucun incitatif à lire un projet de loi puisqu'ils ne peuvent intervenir ouvertement pour le modifier et puisqu'ils ne peuvent voter contre sous peine d'être rejetés du parti. Lise Payette l'a déjà dit en quittant la politique, avec des mots semblables à ceux-ci: «Le pouvoir, connais pas!»

Nos députés sont certainement des gens très frustrés! En somme, nos gouvernements gèrent et décident «efficacement», mais sans faire de véritable débat, sans tenir compte du bien commun qui ne demande qu'à être exprimé par le peuple. Ainsi, nos gouvernements, c'est-à-dire nos dirigeants, sont «pognés» dans des discussions oiseuses et mystérieuses empreintes de marchandage et d'étrange du temps.

Affirmons donc à nos gouvernants notre solidarité conditionnelle: nous voulons les aider, nous voulons nous en sortir et évoluer tous ensemble, mais pas à n'importe quel prix. Annonçons-leur que nous souhaitons et exigeons plus de véritables débats publics, plus de consultations, plus de référendums même, avec tout ce que ceux-ci supposent d'explications ouvertes sur les conséquences des décisions à prendre.

Nos gouvernements peuvent s'en sortir s'ils ont le courage d'utiliser à fond les vrais outils de la démocratie directe, c'est-à-dire s'ils utilisent l'aide que nous pouvons leur fournir!

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Mylen (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Jean-Pierre Legault, Sébastien Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Talbot, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudé Rioux Soudy (communiqué); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maitais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Ève Santerre, (coordonnatrice de la promotion et de la clientèle), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SMOG

SUITE DE LA PAGE 1

basse altitude est toxique et provoque des problèmes de santé chez les personnes âgées et les jeunes enfants», spécifie Jacques Rousseau, météorologue spécialiste en qualité de l'air.

L'ozone provoque la constriction des bronches, explique le Dr Louis Drouin du Département de santé publique de Montréal-Centre. Et les particules en suspension sont si fines (environ 2,5 microns ou 0,0025 mm) qu'elles parviennent à s'infiltrer jusqu'aux alvéoles des poumons. On comprend ainsi que les épisodes de smog ou ces polluants sont particulièrement abondants entraînent des difficultés respiratoires et cardiaques chez les personnes déjà handicapées à cet égard. Et se traduisent par un nombre accru d'hospitalisations, de consultations à l'urgence, de décès précoces chez les personnes atteintes de problèmes respiratoires ou cardiaques, comme l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique et l'insuffisance cardiaque.

Le smog des derniers jours a dû être particulièrement éprouvant pour ces individus puisque les particules fines ont dépassé les 50 microgrammes par mètre cube alors qu'elles oscillent généralement entre 20 et 30. Pour leur part, les concentrations d'ozone ont atteint lundi et mardi des pointes de 90 ppb (parties par milliard). Une valeur critique compte tenu que les météorologues considèrent comme mauvaise la qualité de l'air lorsque les valeurs rejoignent les 82 ppb.

Il s'agit là d'un record qui n'arrive toutefois qu'à la cheville de ceux que connaissent certaines mégapoles américaines et européennes, où les concentrations d'ozone frôlent les 180 ppb. Des plafonds durant lesquels les autorités locales interdisent à certaines automobiles (immatriculées paires alternant avec les impaires) de circuler.

Car les véhicules à moteur sont les grands coupables du smog urbain puisqu'ils génèrent 50 % des gaz polluants et des particules fines qui contribuent à sa formation. La combustion des différents combustibles fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon, etc.) et du bois par les centrales thermiques, mais surtout par les innombrables automobiles, produisent des oxydes d'azote, qui sont les composés précurseurs de l'ozone.

«On ne réduira véritablement le smog qu'en changeant les comportements», lance le Dr Louis Drouin. Nul besoin d'un 4x4 qui consomme deux à trois fois plus d'essence au kilomètre que les petites cylindrées pour se rendre au centre-ville!

Il interpelle également le gouvernement du Québec pour qu'il rende obligatoire au plus tôt son programme d'inspection-entretien des véhicules à moteur, demeuré à l'état de projet pilote depuis cinq ans. «Les véhicules mal entretenus qui représentent environ 20 % de notre parc automobile sont responsables de 80 % des émissions de gaz polluants», précise-t-il.

Il demande aussi aux pouvoirs publics de financer plus adéquatement le transport en commun. Une revendication qu'a soulevée également l'association sans but lucratif Transport 2000 qui défend les usagers des transports collectifs. «Il faudrait introduire la gratuité du transport public au moment des épisodes de smog et ne pas réduire le service comme on le fait actuellement durant les vacances estivales», a commenté Normand Parisien, directeur général de l'organisation.

En guise de recommandations, le Dr Drouin invite les personnes les plus vulnérables à réduire au minimum les activités physiques intenses et à rester au calme dans des endroits bien ventilés. «Il est également important de boire beaucoup, de se vêtir légèrement et de se rafraîchir dans la piscine ou dans les centres commerciaux climatisés si votre habitation ne l'est pas», souligne-t-il. Les sportifs quant à eux ne sont pas tenus d'interrompre leur entraînement bien qu'ils puissent éprouver une gêne respiratoire.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

VIDÉOTRON

«Le discours syndical, on en a un peu marre»

SUITE DE LA PAGE 1

demie pour être payés 36 heures et quart même si ce n'est pas très glorieux de la part d'un syndicat. On voulait faire un pas en avant et montrer notre bonne volonté», fait valoir M. Dupuis.

Les deux parties se sont donc engagées dans une fastidieuse guerre de chiffres. «Les conditions qu'on leur offre font d'eux, et de loin, les employés les mieux payés du secteur des télécommunications au Canada. [...] Le discours syndical, on en a un peu marre et il est très prévisible», a déclaré hier Luc Lavoie, vice-président exécutif de Québecor. Il qualifie aussi de «très trompeur» l'exercice effectué par le syndicat pour comparer les salaires des employés de Vidéotron à ceux offerts par Bell.

A l'affirmation de Pierre Dupuis qui indiquait hier que, si le conflit se poursuivait pendant plusieurs mois,

Vidéotron serait confronté à la faillite, Luc Lavoie rétorque que «si on signait la convention collective que les représentants syndicaux veulent qu'on signe, on prédit la faillite de l'entreprise dans trois à cinq ans».

Les employés réunis à huis clos en assemblée générale aujourd'hui prendront connaissance de l'offre patronale et pourraient être appelés à se prononcer sur son contenu, mais Pierre Dupuis a indiqué hier que les représentants syndicaux opteraient peut-être pour un vote afin d'obtenir un mandat pour poursuivre les négociations.

Cette assemblée générale a été convoquée bien avant que la direction dépose son offre, rappelle-t-il en ajoutant qu'il devenait nécessaire de parler aux membres «parce qu'au cours de la dernière semaine, on a perdu le contrôle sur notre monde», faisant ainsi référence aux incidents survenus au cours des derniers jours.

BACS

SUITE DE LA PAGE 1

Quant aux personnes âgées demeurant au troisième étage, elles n'auront plus à se débattre avec leur bac dans les escaliers en colimaçon le jour de la collecte.»

De plus, conditionnés de la sorte, les journaux, circulaires, pots de yogourt et autres bouteilles en plastique vont du même coup devenir plus faciles à enlever. «Nous n'aurons plus besoin de véhicules spéciaux, comme c'est le cas aujourd'hui. Un camion à déchets va suffire puisque le tri se fera alors en usine plutôt qu'au moment du ramassage», poursuit-il.

La présidente de l'arrondissement Plateau Mont-Royal, Helen Fotopulos — tout comme Recyc-Québec, d'ailleurs, qui appuie l'initiative — est séduite. Et pour cause. A la tête d'un secteur de la nouvelle ville touché par d'éventuelles augmentations du coût du recyclage, elle explore, avec ses fonctionnaires, depuis le début de l'été, «des méthodes de collectes alter-

natives, économiques et efficaces pour des quartiers centraux très denses», dit-elle. Et les sacs de recyclage, en circulation depuis plusieurs mois dans l'arrondissement Verdun, étaient dans l'air du temps.

«Le seul problème, c'est que les soumissions reçues pour cette méthode étaient au même prix que pour les bacs, poursuit la conseillère municipale. Le projet d'Écosyst'air urbain tombe donc à pic... et risque du même coup de se retrouver au cœur des discussions lors du prochain conseil d'arrondissement, le 26 août prochain, prévoit-elle.

Mieux, un projet-pilote de ramassage des matières recyclables par sac de plastique pourrait très vite voir le jour dans le district du Mile-End (arrondissement Plateau Mont-Royal). Histoire d'évaluer l'efficacité du «modèle brésilien» dans les rues de la métropole québécoise. Écosyst'air urbain s'y prépare. Comment? En élaborant un support à sac — actuellement sur les planches à dessin — «pour faci-

Le père du Frisbee est mort

San Jose, Californie (AP) — Ed Headrick, père du Frisbee moderne et concepteur des fameux disques volants Wham-O, est décédé lundi des suites d'une attaque cérébrale, a annoncé sa famille. Il avait 78 ans.

Entré chez le fabricant de jouets américain Wham-O au début des années 60, il avait totalement revisité l'aérodynamisme des premiers Frisbees de la marque, créant le désormais célèbre «modèle professionnel», avec ses lignes concentriques et sa forme incurvée. Breveté le 1^{er} novembre 1965 sous le numéro 3.359.678 qu'elle porte toujours en gage d'authenticité, la «soucoupe volante» de Headrick a fait le tour du monde, passant entre les mains de millions de personnes de tous âges, dans les parcs et sur les plages.

Conformément aux dernières volontés du défunt, ses cendres seront utilisées pour le moulage de «Frisbees du souvenir», qui seront remis à ses proches et amis, a indiqué Ken Headrick, le fils de l'inventeur.

CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

Ce conseiller affirmait que M. Martin avait au contraire bataillé au sein du cabinet pour empêcher l'adoption de certains volets de la politique agricole proposée par un comité du caucus.

Hier, le *Toronto Star* révélait qu'un ministre avait tenu les mêmes propos sous le couvert de l'anonymat et à la demande du bureau du premier ministre. Pareille tactique avait été utilisée plus tôt cet été dans le dossier de l'environnement sans provoquer trop de remous. Mais que le bureau du premier ministre y ait encore recours a fait bondir le camp Martin.

«L'entrevue donnée par Mitchell Sharp, à sa demande, est un geste délibéré pour faire croire à une volonté d'apaisement. Mais au même moment, on a droit à une attaque vicieuse contre Paul Martin venant directement d'un membre du bureau du premier ministre, appuyé par un ministre anonyme en contrevention avec la Loi sur les secrets officiels. Veut-on calmer le jeu ou gagner du temps pour mieux discréditer Paul Martin?», de noter un proche de l'ancien ministre des Finances.

Ces fuites provenant du bureau du premier ministre ne sont pas les premières et commencent à agacer sérieusement, non seulement l'équipe Martin, mais aussi les députés, surtout qu'une d'entre elles les visait directement. La semaine dernière, une lettre de Jean Chrétien destinée aux députés a

abouti entre les mains des journalistes avant même d'atterrir sur les bureaux des députés.

Le président du caucus, Stan Keyes, dit vouloir des explications, rappelant au passage les commentaires faits par le premier ministre le printemps dernier. À la sortie d'une réunion du cabinet, il avait enjoint aux journalistes de lui donner les noms des personnes responsables des fuites embarrassantes pour ses ministres.

«Le premier ministre est le premier à sortir d'une réunion du cabinet et à soupçonner son caucus ou ses ministres d'être à l'origine de fuites. C'est à mon tour de lui demander un nom. Qui dans votre bureau a fourni cette lettre aux journalistes six heures avant que les députés la reçoivent?», dit-il en entrevue. Lui-même l'a reçue vers 22h alors que les journalistes lui demandaient ses commentaires en début d'après-midi.

La réunion de trois jours du caucus sera précédée, lundi, d'un tournoi de golf. Ce sera la première fois, depuis la fin de la session parlementaire et après deux mois passés dans leur comté, que les députés libéraux se retrouveront. L'objectif de la rencontre est, officiellement, de préparer la prochaine session parlementaire et l'éventuel discours du Trône, mais on aura l'esprit ailleurs.

Depuis quelques semaines, nombreux sont les députés qui font savoir publiquement que le premier ministre se dirige vers une défaite en février. Que ce soit les Québécois Nick Discepola et Hélène Scher-

liter la gestion des déchets recyclables dans les foyers», précise son président, mais aussi en planifiant la création d'une entreprise d'économie sociale afin d'assurer le ramassage.

Un ramassage conditionnel toutefois. Car pour véritablement voir le jour, cette nouvelle forme de collecte doit encore recevoir l'appui des «fournisseurs» de sacs: épicerie, pharmacie, dépanneur, grandes surfaces, qui devront désormais offrir à leurs clients des emballages translucides plutôt qu'opaques afin de permettre aux responsables du ramassage de distinguer les matières recyclables des déchets organiques. «Cinquante-deux commerçants dans l'arrondissement ont été approchés jusqu'à maintenant», commente M. Beauchamp. De ce nombre, la moitié ont déjà des sacs conformes. Et les autres se sont montrés très ouverts à l'idée de changer leur sac pour des versions plus aptes à répondre à notre projet.»

VICE-VERSA

ce. Nous avons un bon produit. Nous avons de bonnes athlètes pratiquant un sport fantastique et le faisant très bien.»

Donc on ne le fait plus? Ah bon. Quand on a soumis le verdict populaire à Koch, elle a répondu qu'elle était flattée, mais qu'elle préférerait qu'on parle de ses performances sur les links. Quand on a soumis le verdict populaire à Mitts — qui a par ailleurs posé à la une du magazine Philadelphia en robe menue après avoir été «élue» la plus belle femme de la ville —, elle a répondu qu'elle était flattée, mais qu'elle préférerait qu'on note qu'elle est une excellente joueuse de soccer. La virtuosité avec la balle avant tout, c'est bien plus important et méritoire, n'est-ce pas? Même si, comme le soulignait si justement la golfeuse Beth Bauer, «nous vendons du divertissement, il faudrait prendre conscience de ce qui va avec.»

Et lorsqu'on pose la question à d'autres qui pourraient être intéressées par le sujet, on obtient généralement une réaction de léger agacement, et invariablement le même chapelet de platitudes. Voudriez pas parler d'autre chose, comme de comment est-ce que c'est qu'on parvient à jouer du gros tennis? Hier, Daniela Hantuchova, 12e joueuse au monde, a déclaré que c'était «un gentil compliment» que de dire d'elle, comme ça a déjà été fait, qu'elle est «le prochain sex-symbol du tennis», mais qu'il était «aussi agréable que les gens parlent de [son] jeu».

Oh, parfois, il en est qui s'échappent un peu. Tenez, hier, Jelena Dokic, qu'on pourrait qualifier de sensation en devenant à 19 ans (3e tête de série à ces Internationaux de tennis du Canada, 5e au classement mondial WTA) et à qui la dernière livraison de Sports Illustrated attribue le qualificatif de «pin-up», a eu à se prononcer en conférence de presse sur l'attention qu'attire sa collègue Anna Kournikova. Elle a commencé en disant quelque chose qui ressemblait à «ce serait préférable si elle était aussi populaire en raison de la qualité de son jeu», puis a rectifié un peu le tir en soulignant qu'A. K. «peut jouer mieux, et va

éventuellement montrer ce dont elle est capable».

Mais quelle pression, mes amis, que de se trimballer un minois du tonnerre. Pour être beau, il faut souffrir, ont chanté tous les poètes depuis Rutebeuf minimum.

Et moi j'ajouterais, encore: et vice-versa.

Toute cette entrée en matière scientifique à la gomme pour signaler sans avoir l'air de faire dans le facile que mademoiselle K. jouait, hier, sur le court central.

La veille, le directeur du tournoi, Eugène Lapiere, faisant face à la déconvenue représentée par le forfait de Serena Williams, s'était pressé de souligner que tout un coin de tableau changeait ainsi de visage et que s'ouvrait grande la porte pour Kournikova, qui aurait pu affronter la numero uno dès aujourd'hui si ce n'avait été de.

Ben la porte s'est vite refermée. Elle (Kournikova, pas la porte), apparemment ennuagée par une cheville endolorie, s'est fait relativement varloper en deux manches par l'Espagnole Virginia Ruano Pascual (66e), 7-5 et 6-1. Le match était d'ailleurs sur le point de se terminer, à 7-5, 5-1 égalité, lorsque le dieu du tonnerre, qui n'aime pas voir perdre les minois à son image, s'est fiché et a déversé un orage aussi bref que spectaculaire — 75 milliards d'hectolitres de flotte en huit minutes — sur le parc Jarry. Après une pause forcée d'environ une demi-heure, on a repris pour moins d'une minute.

Dokic et Hantuchova, elles, ont passé au troisième tour.

Et pour ne pas vous faire languir plus longtemps, oui, c'est Anna qui a gagné le concours de beauté du tennis avec 41 % des suffrages exprimés. Le deuxième prix est allé à l'Autrichienne Barbara Schett (34 %), mais il paraît que ça donne plus que les 10 \$ du bon vieux temps au Monopoly.

jdion@ledevoir.com

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

☛ **CE MIDI:** Entrée + tablapia rôtie au coulis de tomates et basilic + dessert • 17 \$

☛ **Envie de cuisiner?** Informez-vous sur notre formule Chef d'un soir.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.aira.com